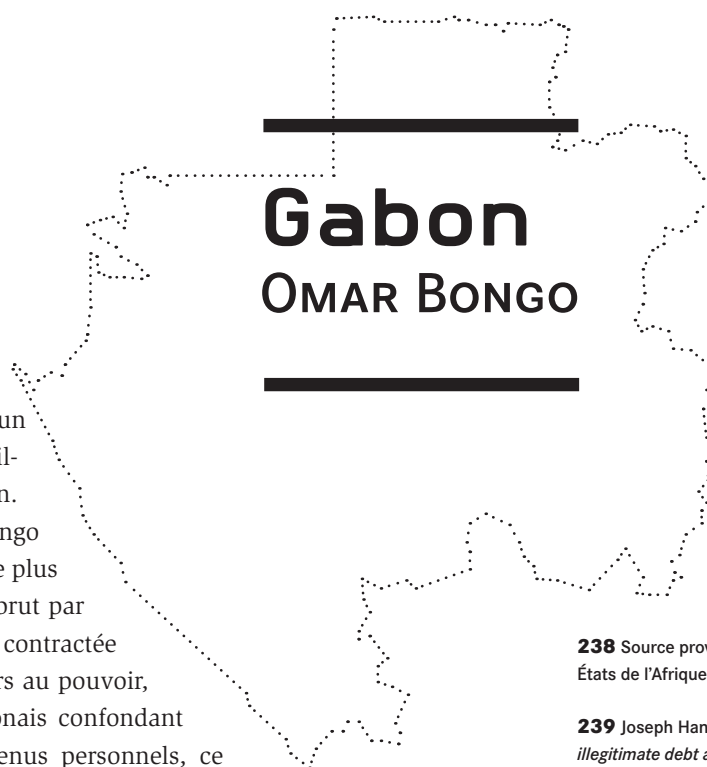


aux citoyens américains « *de mener toute transaction ou opération avec les personnes concernées* ». Robert Mugabe et les 76 autres personnes visées par les États-Unis sont accusés d'avoir « *formulé, appliqué ou soutenu des politiques qui ont sapé les institutions démocratiques* » du pays. En novembre 2005, les États-Unis étendent les mesures de gel à 128 personnes et 38 sociétés. Selon le porte-parole de la Maison blanche, « *il y a encore une possibilité pour le gouvernement du Zimbabwe d'éviter un durcissement supplémentaire des sanctions : entreprendre de sérieux efforts pour rétablir des règles démocratiques et un État de droit* ». ²³⁶ La mesure américaine a été prolongée pour un an le 27 février 2006. Selon un rapport de l'*International Crisis Group*, ces mesures largement symboliques sont contre-productives puisqu'elles permettent au président Mugabe de se positionner en tant que victime des ambitions néocoloniales. ²³⁷ Le 20 décembre 2007, le président sénégalais Abdoulaye Wade a appelé, dans une tribune publiée dans *Le Figaro*, à la levée des sanctions européennes, qu'il juge « *injustes* », contre le Zimbabwe.

236 *La Liberté*, 24 novembre 2005.

237 International Crisis Group, 18 septembre 2007, « Zimbabwe: a regional solution ? ».

Reste qu'il est rare que les avoirs d'un chef d'État en exercice soient gelés à la suite d'une décision politique. Cela pourrait-il créer un précédent ?



Au cœur du Golfe de Guinée, un petit État pétrolier de 1,3 million d'habitants : le Gabon. À sa tête, de 1967 à 2009 : Omar Bongo Ondimba. Alors que le Gabon exporte plus de 13 millions de tonnes de pétrole brut par an ²³⁸, Joseph Hanlon estime la dette contractée par le régime d'Omar Bongo, toujours au pouvoir, à 4 milliards \$. ²³⁹ Le dictateur gabonais confondant allégrement budget de l'État et revenus personnels, ce chiffre donne une idée de l'enrichissement colossal du clan Bongo, après 41 ans de mainmise sur le pouvoir gabonais. Déjà en 1993, Philippe Madelin, dans son livre *L'Or des dictatures*, dressait une liste impressionnante du patrimoine immobilier du clan Bongo : 2 villas aux États-Unis, une propriété à Nice, un appartement avenue Foch et des participations dans plus de 50 sociétés gabonaises ou étrangères. Il se déplaçait à l'époque avec un DC 8 rénové grâce à un prêt de 16 millions de francs du Fonds français d'aide et de coopération. ²⁴⁰ Peu de gens se sont risqués à estimer la fortune du doyen des chefs d'États africains, car entre les biens immobiliers, les comptes en banque à l'étranger et les nombreuses voitures de luxe, il est difficile de faire la part des choses. Au vu des éléments qui suivent, elle représente vraisemblablement plusieurs centaines de

238 Source provenant de la Banque des États de l'Afrique Centrale (2005).

239 Joseph Hanlon, juin 2002, *Defining illegitimate debt and linking its cancellation to economic justice*, Open University for Norwegian Church Aid.

240 Philippe Madelin, 1993, *L'or des dictatures*, p. 303.

241 Blandine Flipo, 4 novembre 2007, « L'argent des chefs », *Jeune Afrique*.

242 Pierre Péan, dans son livre *Affaires africaines* (Fayard, 1983), a levé le voile sur une investiture largement organisée par la France. Après l'indépendance du Gabon en 1965, Paris soutient le Président Léon M'Ba qui, à défaut d'être un impeccable démocrate, est proche des autorités françaises. À sa mort, en 1967, Jacques Foccart, le « Monsieur Afrique » de l'Elysée, opte pour son directeur de cabinet, un ancien sous-officier de l'armée française, Albert-Bernard Bongo. Quelques élections opaques plus tard, le jeune Bongo (32 ans) devient maître du Gabon. Il fonde alors le parti unique PDG (Parti démocratique gabonais).

243 Omar Bongo, *Blanc comme nègre*, p. 79.

244 Voir par exemple Bernard Bertossa (avec Agathe Duparc), *La Justice, les affaires, la corruption*, Fayard, Paris, 2009, p. 63.

245 Loïc Le Floch Prigent, *Affaire Elf, Affaire d'État*, Paris, Cherche Midi, 2001, p. 54.

246 Sur la FIBA, voir Olivier Vallée, octobre 2000, « Elf au service de l'État français », *Le Monde diplomatique*. Bongo admet détenir des parts dans la FIBA, dans une interview, « Ma vérité sur l'affaire Elf », accordée à *Jeune Afrique*, 7 mai 2003.

247 Loïc Le Floch Prigent, *Affaire Elf, Affaire d'État*, Paris, Cherche Midi, 2001, p. 104.

millions de dollars, une fortune sans lien avec les revenus officiels du président gabonais. Selon le journal *Jeune Afrique*, Omar Bongo percevait un salaire mensuel de 9 800 000 FCFA (14 940 euros).²⁴¹

Un système de détournements bien rodé : le pétrole, Elf et la Françafrique

Bongo, qui régnait sans partage sur le Gabon depuis plus de 40 ans, a été installé au sommet de l'État par le gouvernement français²⁴². Peu friand de démocratie, il expliquait à son arrivée au pouvoir : « *Avoir le multipartisme est dangereux : la démocratie tournera bientôt en une explosion de demande où il sera impossible de répondre. Le Gabon a besoin de discipline, pas de démocratie.* »²⁴³ La dernière élection présidentielle l'a vu gagner avec près de 80% des suffrages exprimés, devant son principal opposant Pierre Mamboundou, qui a dénoncé des fraudes massives.

Mémoire vivante de la V^e République, Omar Bongo a bien connu tous les présidents français, de Charles de Gaulle à Nicolas Sarkozy. Le Président du Gabon a d'ailleurs donné sa propre définition des relations franco-africaines : « *L'Afrique sans la France, c'est la voiture sans le chauffeur. La France sans l'Afrique, c'est une voiture sans carburant.* » Bongo aurait, comme Obiang, bénéficié de la rente pétrolière de son pays et des différentes commissions perçues de l'entreprise française Elf (devenue Total) pour accroître sa fortune personnelle²⁴⁴. Comme l'explique l'ancien président d'Elf, Loïc Le Floch Prigent, « *Elf n'est pas seulement une compagnie pétrolière, mais une diplomatie parallèle pour contrôler certains États africains. À travers l'exploration et la production, des prédatons opaques ont été organisées pour garder la stabilité dans certains pays.* »²⁴⁵ Ainsi, Bongo possédait en copropriété la banque FIBA. Créée par un ancien gouverneur de la Banque de France en 1975 et domiciliée à Libreville, cette banque recevait, à l'époque, toutes les commissions versées par la compagnie pétrolière pour l'obtention de contrats. Elle était détenue à 43% par la compagnie Elf Aquitaine, 35% par la famille Bongo, 16% par des intérêts privés gabonais et Denis Sassou Nguesso y aurait également détenu des parts²⁴⁶. La FIBA était au cœur du système Elf, comme l'explique l'ancien président de la compagnie : « *si vous ne comprenez pas la FIBA, vous ne pouvez pas comprendre le système Elf.* »²⁴⁷

En 1999, au cœur de l'instruction de l'affaire Elf en France, le Sénat américain publie un rapport d'enquête, une nouvelle fois à l'initiative du sénateur démocrate Carl Levin, sur l'origine de la fortune du président gabonais. On peut y lire les informations suivantes : « *M. El Hadj Omar Bongo est devenu client de la Citibank en 1970. En près de trente ans, le président du Gabon et sa famille ont tissé des relations étroites avec le département de gestion privée de la Citibank, à New York. Ils ont détenu de multiples comptes auprès de ses différents bureaux, à Bahreïn, au Gabon, à Jersey, à Londres, au Luxembourg, à New York, à Paris et en Suisse. Que ce soient des comptes courants, des fonds de placement, des dépôts à terme ou des comptes d'investissement. La plupart des comptes gérés à New York ont été ouverts au nom de Tendin Investments Ltd, une société écran située aux Bahamas et cédée au président Bongo en 1985. Quant aux comptes gérés à Paris, ils ont été établis au nom d'une deuxième société écran, Leontine Ltd. En outre, le bureau de New York a ouvert, en 1995, un compte bancaire intitulé « OS », dont*

le titulaire n'est autre qu'Omar Bongo. (...) Le président Bongo détient d'autres comptes en Suisse. Se retranchant derrière les lois sur le secret bancaire suisse, la Citibank n'a fourni aucune information sur ses avoirs en terre helvète. »²⁴⁸

Les sénateurs américains n'ont aucun doute sur la provenance des fonds. « Les fonds gouvernementaux du Gabon sont bien la source première des avoirs se trouvant sur les comptes d'Omar Bongo. »²⁴⁹ « Chaque année est votée une allocation spéciale intitulée « sécurité » ou « fonds politiques » dans le budget du Gabon », raconte un responsable de la Citibank. « Ces fonds, même si cela n'est pas expliqué, sont utilisés à la discrétion du président Bongo sans aucune limite. » La Citibank a établi ces dépenses à environ 8,5% du budget gabonais.²⁵⁰ La banque avait avec le clan Bongo « une relation extrêmement profitable ». Un responsable de la Citibank déclare n'avoir jamais demandé à Bongo la source de sa richesse « pour des raisons d'éthique et de protocole ». Naturellement. Il raconte que Bongo venait souvent avec des valises pour payer en liquide. Un des employés se souvient qu'à cette époque, l'entourage de Bongo avait loué deux étages complets au Plaza Hotel à New York.²⁵¹

Au total, le montant des avoirs du président gabonais, qui ont été placés sur ses différents comptes bancaires à la Citibank, à New York, de 1985 à 1997, serait d'environ 200 millions de dollars. En 1997, la Citibank rompt ses relations avec le gouvernement gabonais et décide de fermer tous les comptes. Le président Bongo ne sera jamais inquiété aux États-Unis, ni en Europe. L'utilisation des fonds est variée. On apprend par exemple qu'une partie de l'argent aurait servi à financer sa campagne électorale en 1993, ou le voyage du président Bongo et de ses proches au 50^e anniversaire de l'ONU (1,6 million \$). Dans son livre « Blanc comme nègre », paru en 2001, le doyen des chefs d'État africains reconnaît l'existence de ces comptes, tout en expliquant « Je redistribue toute l'argent que l'État gabonais me donne. Les professeurs n'ont pas d'argent, pas de voiture ? Je paie. Les manifestations ? Je paie. La journée de la femme ? Je paie. Nous n'avons pas encore atteint notre maturité politique. Ici, les gens pensent que si le chef ne peut pas donner de l'argent, il n'est pas bon. Je ne sais pas si c'est le bon système mais c'est la seule voie possible. »²⁵²

Dans ce même ouvrage, le président gabonais écrit : « Omar Bongo n'a pas de comptes en Suisse ! Celui qui trouvera un compte de Bongo en Suisse, je l'embrasserai et je lui servirai du champagne. » Une affirmation sans doute un peu présomptueuse... En 1997, en plein cœur de l'affaire Elf et à la suite d'une commission rogatoire internationale de la France, un juge d'instruction suisse, Paul Perraudin, saisit les comptes d'Alfred Sirven et André Tarallo. En recherchant les bénéficiaires ultimes de cet argent, il découvre un compte bancaire à la *Canadian Imperial Bank of Commerce* (CIBC) de Genève au nom de la société *Kourtas Investment*, installée aux Bahamas, ouvert par le conseiller du président gabonais, Samuel Dossou... Et le juge de conclure que le président Bongo en serait le bénéficiaire économique ! Pendant deux années, les avocats de Bongo (Jacques Vergès et Dominique Poncet) ont tout fait pour expliquer que ce compte était « alimenté par les fonds appartenant à la présidence » et qu'il bénéficiait de l'immunité présidentielle, mais le tribunal fédéral suisse rejeta leur requête en 1999.²⁵³ En enquêtant sur Kourtas, le juge Perraudin découvre aussi que Bongo posséderait la société panaméenne Devenport, toujours par l'intermédiaire de son conseiller spécial, Samuel Dossou. Ces deux sociétés ont été impliquées

248 Rapport du Sénat américain, 1999, « *Private Banking and Money Laundering: a case study of opportunities and vulnerabilities* », Senate Hearings.

249 *L'Express*, 8 juin 2000, « Les fameux comptes secrets d'Omar Bongo. Extraits de l'enquête du Sénat américain ». Rapport du Sénat américain, 1999, *Op. Cit.*

250 Rapport du Sénat américain, 1999, *Op. Cit.*, p. 512.

251 Nicholas Shaxson, mai 2007, *The Dirty Politics of African Oil*, p. 96 et rapport du Sénat américain, 1999, « *Private Banking and Money Laundering: a case study of opportunities and vulnerabilities* », Senate Hearings, p. 863 et pp. 569-571.

252 Omar Bongo, 2001, *Blanc comme nègre : Entretiens avec Airy Routier*, Grasset, pp. 285-291 et Nicholas Shaxson, mai 2007, *The Dirty Politics of African Oil*, pp. 97-98.

253 *Le Monde*, 2 avril 1997 et 6 août 1997, *L'Express* du 21 janvier 1999 et *La Lettre du Continent*, 15 février 2001.

dans l'affaire Elf. Les comptes, alimentés par les revenus du pétrole, étaient au cœur d'un montage financier. Ces fonds auraient permis, après leur transfert sur des comptes d'A. Sirven, notamment le compte Mineral, de verser de l'argent à des personnalités politiques, mais aussi à des fonctionnaires et à des hommes d'affaires français et étrangers. L'ordonnance de renvoi des juges instruisant le procès Elf, à la 11^e chambre du tribunal correctionnel de Paris indique, elle aussi, l'existence de comptes du président Bongo en Suisse : « *Le compte personnel du président Bongo à la FIBA était essentiellement crédité par des transferts bancaires en provenance de Libreville, de Genève (CIBC), du Liechtenstein ou des États-Unis (en liaison avec M. Rogers, dirigeant de la Citibank à Paris). M. Hodray, alors directeur général de la FIBA, évalue à un montant global de 30 à 40 millions de francs [suisses] par an l'alimentation du compte du président Bongo. Ce compte était essentiellement débité de retraits en espèces effectués sur instructions téléphoniques du président Bongo et remis à des personnes, le plus souvent africaines, qui se présentaient à la banque.* »²⁵⁴ L'instruction et les débats du procès Elf ont montré que le président du Gabon pouvait toucher des bonus, à la signature d'un contrat, compris entre 1 et 5 millions de dollars, ou bénéficier des abonnements (de 40 cents à un dollar par baril de brut reversé sur un compte personnel où il n'apparaît jamais en nom propre).

En janvier 2008, le président gabonais a d'ailleurs fortement réagi en jugeant « *inacceptables* » les accusations de « *gaspillage des fonds publics* » et des ressources pétrolières en Afrique portées quelques jours plus tôt par le secrétaire d'État français à la Coopération d'alors, Jean-Marie Bockel, alors que ce dernier avait pris soin de ne viser aucun dirigeant en particulier²⁵⁵. Omar Bongo prétend être à l'origine de l'éviction de celui-ci du Secrétariat d'État à la Coopération, en mars 2008²⁵⁶. Son successeur, Alain Joyandet, se montrera plus compréhensif : visite au doyen Bongo quinze jours après sa prise de poste et propos de convenance – « *le détournement d'argent public en Afrique ? Ce sont vraiment des sujets qui ne me semblent pas devoir être au cœur de (...) notre expression* »²⁵⁷.

Les relations entre la France et le Gabon sont si avantageuses pour Paris qu'Omar Bongo n'a jamais été véritablement inquiété et qu'aucune mesure n'a été prise demandant le gel de ses fonds en raison de leur origine éventuellement illicite²⁵⁸. En 1992, le gouvernement français aurait même payé les notes d'hôtel de toute la délégation gabonaise accompagnant Bongo, notamment celle de l'Hôtel Crillon : 30 millions de francs au total !²⁵⁹ Beaucoup d'hommes politiques français ont fréquenté ou fréquentent encore le président gabonais et ses différentes propriétés. Il le leur rend bien car il aurait souvent financé les campagnes électorales de partis politiques français amis, notamment par l'intermédiaire de la caisse noire d'Elf.²⁶⁰ Lors du procès de la compagnie pétrolière, son ancien PDG Loïc Le Floch Prigent a ainsi admis avoir « *su l'existence d'une caisse noire et (...) toléré cette pratique. Je sais que des interventions ont eu lieu auprès d'hommes politiques français, poursuit-il, et je l'affirme.* »²⁶¹ La juge Eva Joly qui fut en charge de l'instruction explique que « *Le Floch savait que s'il coupait les réseaux de financements du RPR et les services secrets, ce serait la guerre.* »²⁶² Jean-François Probst, proche de l'ancien président Jacques Chirac et conseiller de plusieurs chefs d'État africains, raconte lui aussi que « *dans les années 80, J. Chirac quittait précipitamment l'Hôtel de Ville de Paris, escorté de son directeur des relations internationales, pour se rendre dans un hôtel particulier du VII^e arrondissement, rue Valentin d'Huy, propriété du président gabonais. Dans le coffre de la voiture, des*

254 Ordonnance de renvoi de l'affaire Elf à la 11^e chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris, *Document RFI*, p. 10.

255 Voir l'interview de Jean-Marie Bockel, « Je veux signer l'acte de décès de la Françafrique » dans *Le Monde*, le 16 janvier 2008, ainsi que Philippe Bernard, « Des dirigeants africains rejettent les propos de M. Bockel », *Le Monde*, 20 janvier 2008.

256 « Bockel victime de ses positions sur la Françafrique ? » roman 2008, *lefigaro.fr*.

257 Propos tenus sur le plateau de France 24, le 19 juin 2008.

258 Notons toutefois qu'Omar Bongo est le premier chef d'État en exercice dont certains avoirs ont été saisis sur décision du Tribunal de Commerce de Bordeaux, le 13 février 2009, dans le cadre d'un différend autour du versement d'une caution indue. S'agissant d'une plainte au civil pour des activités ne relevant pas de la fonction de chef d'État, l'immunité ne s'applique pas.

259 *La Lettre du continent*, n° 179, 14 janvier 1995.

260 Au cours du procès Elf, Loïc Le Floch-Prigent, ancien PDG de l'entreprise publique aurait expliqué à la cour le fonctionnement de la caisse noire d'Elf : « *Ce système existait essentiellement pour le parti gaulliste, le RPR. Je m'en suis ouvert au président François Mitterrand qui m'a dit qu'il vaudrait mieux rééquilibrer les choses, sans toutefois oublier le RPR.* » Ainsi tous les principaux partis parlementaires de France et les dirigeants de ces partis, de gauche comme de droite, ont profité du clientélisme d'Elf. (*Le Monde*, 13 novembre 2003).

261 Extraits de Nicolas Lambert, 2005, *Elf, la pompe Afrique- Lecture d'un procès*, Éditions Tribord.

262 Valéry Lecasble et Airy Routier, mai 1998, *Forages en eaux profondes : les secrets de l'affaire Elf*, Grasset, p. 90.

valises vides étaient déposées... »²⁶³. Il continue plus loin : « Avec Omar Bongo, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Chirac ont bu le calice des pétrofrancs et des rétro-commissions. Leurs envoyés spéciaux ont tiré profit de l'exploitation des forêts, mines et autres gisements gabonais. »²⁶⁴

Outre les hommes politiques, Bongo entretient de très bonnes relations avec les investisseurs étrangers, notamment français. À l'époque de l'affaire Elf, il offrit à André Tarallo une villa en Corse du Sud, qu'il décrivit lui-même « conçue pour être une villa de réception destinée aux rencontres franco-africaines »²⁶⁵ (Villa Cala Longa, d'une valeur de 13 millions d'euros). Tarallo, le Monsieur Afrique de la compagnie française, achètera également avec l'argent des comptes en Suisse, un appartement de 400 m² à Paris, 55 Quai d'Orsay, dans le VII^e arrondissement pour 2,1 millions d'euros. 4,1 millions d'euros supplémentaires servirent pour les travaux d'aménagement. Lors de l'audience, il affirmera que cet appartement devait servir au président gabonais. Pendant le procès, le président Bongo a démenti ces propos, déclarant sur RFI « j'ignorais que j'étais aussi riche et je demande donc à M. Tarallo de bien vouloir me faire parvenir les sommes d'argent dont j'étais le destinataire et qu'il aurait donc détournées. »²⁶⁶ Ces déclarations ne l'ont toutefois pas empêché, en 2007, de réclamer à André Tarallo la propriété de l'appartement au Quai d'Orsay. Ce fut peine perdue, puisque le Tribunal de Paris a jugé que l'affaire avait déjà été jugée au pénal et que le président gabonais ne pouvait donc plus rien réclamer au civil.²⁶⁷

À la même période que les faveurs dont bénéficiait Tarallo, en 1990 précisément, Loïc Le Floch Prigent acquit un hôtel particulier, l'hôtel de Nanteuil, 36-38 rue de la Faisanderie à Paris. Cet hôtel, répertorié dans le guide des « palais parisiens de la Belle époque », a une surface habitable de 600 m² et un jardin de 300 m². Il aurait été acheté 8,6 millions d'euros en 1990 via des fonds issus d'un compte suisse d'Alfred Sirven. Pendant l'instruction de l'affaire Elf, Le Floch Prigent a soutenu que l'immeuble était destiné à une « personnalité africaine » mais a reconnu plus tard qu'il lui servait d'« appartement de fonction ». Le président du Gabon en aurait reçu le titre de propriété en guise de « commission en nature. »²⁶⁸

L'affaire Elf a connu un épilogue devant les tribunaux français, la plupart des protagonistes ayant été condamnés à des peines de prison et d'importantes amendes. Personne, du côté gabonais, n'a été inquiété. Aujourd'hui, Total Gabon a remplacé Elf et contrôle, avec Total Participations, environ 40 % de l'économie pétrolière gabonaise²⁶⁹. Le détournement de la rente pétrolière continue. Pour Nicholas Shaxson, journaliste britannique spécialiste des affaires pétrolières, « depuis l'affaire Elf, la proximité de Total avec le gouvernement gabonais n'a pas changé. »²⁷⁰ Le comité de direction de Total Gabon compte notamment, parmi ses membres, Pascaline Bongo, la fille du président. Elle a un rôle similaire dans la compagnie Shell Gabon.

Des organisations de la société civile, au Gabon comme en France, refusent la perpétuation de ce système de prédation. Elles ne veulent plus voir le Gabon s'appauvrir et « laisser une minorité de Gabonais et d'étrangers profiter de la plus grande majorité de la manne pétrolière »²⁷¹. De nombreux exemples témoignent de la gabegie de l'État gabonais. Outre les biens listés par Philippe Madelin en 1993, le clan Bongo posséderait un nombre impressionnant de propriétés à travers le monde. En témoigne le curieux achat en 2007 d'Inge Bongo, belle-fille du

263 Jean François Probst, *Chirac, mon ami de trente ans*, Denoël, p. 210.

264 Jean François Probst, *Ibid.*, p. 211.

265 *Le Monde*, 24 octobre 1999, « Les secrets africains de l'affaire Elf ».

266 David Servenay, 11 avril 2003, « Mis en cause par Tarallo, Bongo répond sur RFI », document RFI.

267 Ces deux belles propriétés en Corse et à Paris ont fait l'objet d'une bataille judiciaire entre le président gabonais et André Tarallo, le premier réclamant à l'autre le transfert de propriété de ces biens et une importante somme d'argent car le second n'avait toujours pas honoré plusieurs reconnaissances de dettes. Fin décembre 2007, le tribunal de Grande Instance de Paris a débouté Omar Bongo, déclarant « irrecevable toutes ces demandes. » La 1^{re} chambre civile a considéré que l'affaire avait déjà été jugée au pénal puisque le 31 mars 2005, la cour d'appel de Paris avait jugé André Tarallo coupable de détournements de fonds au détriment d'Elf et l'avait condamné à sept ans de prison ferme et deux millions d'euros d'amende, peine qu'il n'avait toujours pas été honorée trois ans plus tard !

268 *Le Nouvel Observateur*, 1^{er} mai 2003, dossier « L'Affaire Elf ».

269 Selon Publish What You Pay Gabon, *Communiqué de presse*, 29 juillet 2007.

270 Nicholas Shaxson, mai 2007, *The Dirty Politics of African Oil*, p. 94, notre traduction.

271 Communiqué de presse de la coalition gabonaise « Publiez ce que vous payez » lors de la visite du président Nicolas Sarkozy au Gabon, le 27 juillet 2007.

272 Stephanie Wolters, 7 mai 2007, « Gabon's 'heiress', her shoes and the \$25m mansion », *Mail and Guardian*.

273 *Billets d'Afrique et d'ailleurs*, juillet 2007.

274 Jean François Probst, *Chirac, mon ami de trente ans*, Denoël, p. 212.

275 Intervention de Maître Bourdon au CCFD, le 28 janvier 2008.

276 Communiqué de presse de Sherpa, Survie et la Fédération de la diaspora, « Un classement sans suite inacceptable », 23 novembre 2007.

277 Philippe Bernard, « Avenue Foch, j'achète », *Le Monde*, 1^{er} février 2008.

président gabonais et épouse de l'actuel ministre de la Défense Ali Bongo, qui, sous l'œil des caméras d'une télévision américaine, fait l'acquisition à Malibu d'une résidence à 25 millions de dollars.²⁷² Un comble quand on sait qu'à cette même période, l'État gabonais contractait un emprunt d'une valeur similaire auprès de l'Agence française de développement pour un programme d'adduction d'eau²⁷³.

C'est en France que le patrimoine du clan Bongo est le plus conséquent. Déjà, sous Georges Pompidou, comme le raconte Jean-François Probst, un proche de Jacques Chirac, « *Bongo avait eu carte blanche pour investir dans l'or blanc de la station de sports d'hiver Isola 2000. Il avait également été chaudement encouragé par Jacques Foccart et les nombreux conseillers français travaillant au palais du bord de mer de Libreville à investir à Paris et en Île-de-France dans l'immobilier de rendement, de luxe ou carrément, pour ses proches, de très haut standing. François Mitterrand et Roland Dumas ont favorisé l'engouement d'Omar Bongo pour les placements parisiens. La banque Lazard, la Compagnie Générale des Eaux ou le groupe Suez l'ont orienté vers le développement d'un impressionnant capital mobilier et immobilier à Paris, mais aussi en Suisse.* »²⁷⁴ L'enquête policière menée à Paris suite à la plainte concernant le patrimoine du clan Bongo fait plus qu'étayer le propos.

Procédures

En mars 2007, sur la base de la première version de ce rapport, c'est à ce patrimoine français d'Omar Bongo et de quelques autres chefs d'État africains qu'ont voulu s'attaquer trois ONG françaises (Survie, Sherpa et la Fédération des Congolais de la Diaspora) en déposant une plainte pour recel de détournements de fonds publics auprès du Parquet de Paris. Le président français Nicolas Sarkozy a vu arriver ce dossier sur son bureau à peine 15 jours après son élection. Selon l'avocat des associations plaignantes, Maître William Bourdon, le chef de l'État n'a pas osé classer aussitôt l'affaire sans suite alors que, durant la campagne électorale, il s'était fait le champion de l'indépendance de la justice²⁷⁵. Le 18 juin 2007, au lendemain des élections législatives françaises, le Parquet de Paris ouvre donc une enquête préliminaire, confiée à l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière, organe de la police spécialisé dans les affaires de corruption, de détournements et d'abus de biens sociaux. Outré, Omar Bongo menace de fermer le bureau de Radio France Internationale (RFI) à Libreville, qui avait eu l'outrecuidance de couvrir le sujet... Après cinq mois d'enquête, le procureur de Paris annonce la fermeture de l'enquête pour « *infraction non caractérisée* ». Les ONG plaignantes dénoncent alors « *une décision politique* »²⁷⁶.

Pourtant, l'enquête de la police, que les ONG se sont procurées, ne se contente pas de corroborer la liste des biens immobiliers que nous avons établie : elle apporte également de nouvelles preuves²⁷⁷. On y apprend ainsi que le président gabonais et ses proches possèdent, outre six garages, 33 propriétés dans l'Hexagone, la plupart situées dans les quartiers les plus chics de Paris, les autres sur la Côte d'Azur. L'enquête policière a confirmé que le doyen Bongo avait fait l'acquisition récente d'un hôtel particulier où il reçoit régulièrement les hommes politiques français, à côté de l'avenue Foch : il se situe dans une voie privée, rue Dosne. Jacques Chirac, Dominique de Villepin, François Bayrou, Nicolas Sarkozy

s'y sont succédé.²⁷⁸ Bongo est aussi propriétaire à Paris d'un appartement rue Laurent Pichat estimé à 1,8 million d'euros (c'est un 8 pièces de 219 m²), d'un autre hôtel particulier rue Edmond Valentin, dans le VII^e arrondissement, de plusieurs appartements avenue Foch et de cinq autres appartements du XVI^e arrondissement de Paris, un des plus riches de la capitale. Il fréquente également la Côte d'Azur, où il est propriétaire à Nice d'un ensemble immobilier boulevard Frédéric Sterling (deux appartements de 150 m², deux maisons particulières et une piscine) et d'une autre propriété de 80 m², avenue de la Madonnette. Sa femme Édith, fille de Denis Sassou Nguesso, était propriétaire d'un autre bien à Nice, rue du Mont Boron. Les fils, filles et proches de Bongo ne sont pas en reste, car ils détiennent tous au moins un pied à terre à Paris dans le très chic XVI^e arrondissement, ou à Neuilly-sur-Seine. Le fils Ali, que beaucoup perçoivent comme l'héritier, Arthur, Pascaline, Omar Denis Junior, Yacine, Audrey et Jeff, sont tous propriétaires de biens luxueux. L'un des bijoux de l'inventaire est l'hôtel particulier situé au numéro 4 de la rue de la Baume à Paris (VIII^e). Il a été acquis pour 18,875 millions d'euros en juin 2007, alors que la plainte avait déjà été déposée, par une société civile immobilière (SCI) au capital de 1000 euros créée en avril 2007 dont trois porteurs de parts sont l'épouse d'Omar Bongo, sa fille Yacine Queenie, 16 ans et son fils Omar Denis, 13 ans²⁷⁹. Le clan Bongo a entrepris de gros travaux sur ce palace.

Le constat est à peu près identique du côté du ministre gabonais des Affaires étrangères, Jean Ping, ancien président de l'Assemblée générale des Nations unies, et de ses enfants. Toujours est-il que les dizaines de biens semblaient ne pas suffire à Omar Bongo Ondimba qui, quand il se rend à Paris, préférerait séjourner à l'hôtel Crillon²⁸⁰. À cet imposant patrimoine immobilier, estimé à 150 millions d'euros²⁸¹, s'ajoute bien sûr un parc automobile de luxe : on ne compte plus les Ferrari d'Ali ou d'Omar Bongo, les Mercedes et Maybach de Pascaline ou d'Édith²⁸².

Surtout, l'enquête menée par les policiers français démontre l'origine illicite de certaines acquisitions du clan Bongo. Déjà, le décalage saisissant entre la valeur du patrimoine du président Bongo et ses revenus connus peut légitimement éveiller des soupçons quant à l'origine des fonds. Selon l'avocat du président gabonais, Patrick de Maisonneuve, le salaire d'Omar Bongo serait de 20 000 euros par mois.²⁸³ De surcroît, l'enquête policière a mis à jour un chèque de 37 320 euros ayant financé en septembre 2006 une Mercedes Classe R 350 L (d'une valeur de 75 858 euros) au bénéfice de Pascaline Bongo... chèque émis par la Banque de France au nom de la paierie du Gabon en France (dont l'unique rôle est d'assurer le paiement des salaires des employés de l'Ambassade du Gabon en France) ! Déjà, la Maybach 57 d'Édith Bongo, quoique immatriculée dans la série des plaques diplomatiques, avait été achetée en février 2004 pour plus de 390 000 euros sur le compte de la Paierie du Gabon. Une lettre accompagnant le versement indique que le surplus (la voiture coûte 326 752 euros) constitue un acompte sur le prochain achat de la Mercedes classe E de Pascaline... Autrement dit, la justice française a classé l'affaire alors que l'infraction poursuivie – recel de détournements de fonds – semblait bel et bien caractérisée. Le rapport de police en date du 9 novembre 2007 indiquait que « *le financement de certains véhicules apparaît pour le moins atypique.* » Faut-il voir derrière cette décision une intervention politique du gouvernement français ? La question mérite d'être posée.

Décidément, le « *décès de la Françafrique* », annoncé début 2008 par le secrétaire d'État français à la Coopération d'alors, Jean-Marie Bockel²⁸⁴, tarde à se matérialiser.

278 *La Lettre du Continent*, 14 septembre 2006, « DDV et Sarko chez Bongo à Paris ».

279 La lecture des statuts de cette SCI fait toutefois apparaître de grossières erreurs, notamment quant à l'identité d'Édith « Sassou Guesseau ». À noter que la SCI est gérée par un genre de Denis Sassou Nguesso, Guy Johnson (franco-togolais).

280 Cf. la déclaration d'André Tarallo au procès Elf : « *le président Bongo a plusieurs appartements à Paris, qui sont détenus par des tiers. Il a aussi une résidence privée à l'ambassade du Gabon, avenue Raphaël, c'est l'ensemble du dernier étage. Enfin, quand il vient à Paris, il est de notoriété publique qu'il descend à l'hôtel Crillon* ».

281 Cf. chiffre évoqué par les journalistes de France 2 lors du reportage sur le sujet diffusé au journal télévisé de 20 heures, le 3 mars 2008.

282 Entre autres, rapporte David Servenay de *Rue89* : une Ferrari 612 (228 600 euros), une BMW 535, une Ferrari 456 GTA (75 000 euros), une Mercedes S600 limousine (158 200 euros), une Porsche 911 Carrera (81 116 euros), un Mercedes ML 500 A5 (67 800 euros).

283 Olivier Toscer, 19 février 2009, « Les affaires française de Papa Bongo », *Le Nouvel Observateur*.

284 Interview au journal *Le Monde*, 16 janvier 2008.

285 Programme de l'UMP aux élections du printemps 2007.

286 Document RFI, Omar Bongo interrogé par C. Boisbouvier, 9 mai 2007.

287 Voir les vidéos de ces quelques rencontres sur <http://www.cellulefrancafrique.org/Bongo>.

288 « Une ONG demande à Monaco de geler les comptes au nom d'Édith Bongo », 26 mars 2009, *AFP*.

289 Communiqué de l'association *Sherpa*, 31 mars 2009, « A deux jours du sommet du G20 : La Principauté de Monaco entend montrer l'exemple ».

290 Renaud Lecadre, 3 avril 2009, « Monaco donne une leçon de transparence à Paris », *Libération*.

291 Dépêche, 19 mai 2009, « Monaco - Deux comptes bancaires au nom d'Édith Bongo mais pas d'infraction ».

292 Laurent Léger, 23 mai 2007, « Les soucis bancaires d'Omar B. », *Backchich*.

liser. Alors que le candidat à l'élection présidentielle, Nicolas Sarkozy, promettait de « *refonder la politique africaine de la France sur des relations transparentes et officielles entre pays démocratiques* »²⁸⁵, il appellera Omar Bongo le soir même de son élection pour le remercier de ses « bons conseils »²⁸⁶. En mai 2007, le président gabonais sera l'un des tout premiers chefs d'État à être reçu à l'Élysée par N. Sarkozy, à peine dix jours après son entrée en fonction. Il en profitera alors pour obtenir des promesses d'allègement de dette et pour faire défiler, dans son hôtel particulier de la rue Dosne, pas moins de la moitié du nouveau gouvernement français.²⁸⁷ Fin juillet 2007, c'est encore le Gabon que choisit le successeur de Jacques Chirac pour achever sa première tournée officielle en Afrique. En mars 2008, une étape supplémentaire est franchie puisque le doyen des présidents africains a obtenu la tête – du moins c'est ce qu'il prétend – d'un ministre français, Jean-Marie Bockel, jugé trop regardant sur la gestion des revenus pétroliers.

Notons que le nom d'Édith Bongo, femme du doyen et fille du dictateur congolais, revient souvent tel un prête-nom pour les avoirs de son mari Omar Bongo et de son père, Denis Sassou Nguesso. Suite à son décès le 14 mars 2009, à 44 ans, l'association française *Sherpa* a adressé un courrier au procureur général de Monaco ainsi qu'au Prince Albert II de Monaco demandant le gel des comptes bancaires ouverts au nom d'Édith Bongo Ondimba, pour éviter la valse des transferts de fonds et de droits de propriété dans la famille²⁸⁸. Le 31 mars 2009, à deux jours d'un sommet du G20 qui allait vilipender les paradis fiscaux, coup de tonnerre : le Parquet de Monaco annonce l'ouverture d'une enquête préliminaire concernant les comptes bancaires d'Édith Bongo²⁸⁹. Monaco donne au passage une leçon de transparence à sa tutelle, le Parquet de Paris s'obstinant quant à lui à refuser l'ouverture d'une instruction sur le patrimoine des clans Bongo Ondimba, Sassou Nguesso et Obiang Nguema²⁹⁰. Finalement, l'enquête met en évidence l'existence de deux comptes cumulant plus de deux millions d'euros, mais la justice de la Principauté estime qu'il n'y a « aucune caractérisation pénale au regard de la loi monégasque » concernant ces comptes, ouverts il y a plus de dix ans²⁹¹.

Enfin, l'enquête préliminaire menée à Paris aura mis en évidence l'implication des banques françaises. Rares sont celles à avoir le courage de refuser de si bons clients. Soulignons toutefois le cas de la Bred, un groupe lié aux Banques Populaires qui, en 2006, a obligeamment demandé au couple Bongo de clôturer les comptes bancaires qu'il détenait dans une de ses agences. Ces deux comptes personnels semblaient fonctionner curieusement : d'étranges versements d'argent, de grosses sommes retirées en liquide... Parallèlement à cette décision, la banque a saisi en mars 2006 TRACFIN, le service anti-blanchiment du ministère français de l'Économie, d'une déclaration de soupçon. Depuis, aucune action n'aurait été entreprise pour déterminer la provenance des fonds. Cependant, la correspondante de la Bred au Gabon est BGF Bank (anciennement Paribas Gabon), qui a repris les actifs de la FIBA, une banque rendue tristement célèbre pour son rôle central dans l'affaire Elf. Son président, Patrick Otha, est directeur général adjoint du cabinet présidentiel. Le directeur général, Henri-Claude Oyima, est le petit-neveu de Bongo lui-même et jouerait, selon *La Lettre du Continent*, le rôle de conseiller financier du chef de l'État. Au conseil d'administration de la banque figurent deux enfants d'Omar Bongo, Christian et Pascaline, citée dans la plainte déposée par les ONG françaises, ainsi que le ministre des Affaires étrangères, Jean Ping...²⁹²

L'enquête préliminaire a identifié 70 comptes bancaires pour le clan Bongo dont onze au nom d'Omar Bongo placés à Paris à la BNP Paribas et au Crédit Lyonnais. Ces comptes ont été saisis le 13 février 2009 à la suite de la condamnation d'Omar Bongo dans une affaire privée. En septembre 2008, la Cour d'Appel de Bordeaux avait condamné le président gabonais à verser 457 347 euros au fils d'un chef d'entreprise français, René Cardona, qui avait dû verser cette somme pour faire libérer son père détenu en 1996 à Libreville à la suite d'un différend avec la famille Bongo. Avec les intérêts, la somme atteint plus 1,13 million d'euros. C'est la première fois en France que les fonds d'un président de la République en exercice sont saisis par les autorités judiciaires françaises. Selon le journal *Sud Ouest*, Omar Bongo s'était pourvu en cassation, mais ce pourvoi, non suspensif, ne pouvait être examiné que si les sommes dues étaient réglées²⁹³. Le président gabonais, refusant de s'exécuter, a usé de tous les recours légaux à sa disposition ; ainsi, son avocat Me François Meyer a demandé en avril 2009 la levée de la saisie des comptes d'Omar Bongo²⁹⁴.

Malgré le froid jeté sur les relations franco-gabonaises par la première plainte, les associations françaises n'allaient pas en rester là. Le 2 décembre 2008, sur le fondement des faits révélés à l'issue de l'enquête préliminaire, Transparence International - France (TI-France) et un contribuable gabonais se constituaient partie civile dans une nouvelle plainte déposée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par Maître William Bourdon, le président de l'association Sherpa. Début 2009, la doyenne des juges d'instruction parisiens devait se prononcer sur la recevabilité de cette plainte. Françoise Desset a dû faire face à de multiples pressions. Ainsi, le 7 mars 2009, le parti démocratique gabonais (PDG), au pouvoir à Libreville, a appelé à « réexaminer en profondeur les accords de coopération » avec la France où, selon lui, était « orchestrée une vaste campagne de déstabilisation contre le Gabon et ses plus hautes autorités »²⁹⁵. Le 5 mai 2009, contre toute attente et en tout cas contre l'avis du Parquet de Paris, qui dépend directement du ministère de la Justice, la juge d'instruction a jugé recevable la plainte déposée à Paris par TI-France (mais non celle déposée par le contribuable gabonais). Malgré l'appel aussitôt déposé par le Parquet, cette décision ne devrait pas arranger les relations entre Paris et Libreville. L'appel ne suspend théoriquement pas l'ouverture d'une information judiciaire, mais en pratique, l'enquête du juge d'instruction ne commencera qu'une fois la décision confirmée en appel. Après la mort d'Omar Bongo, annoncée le 8 juin 2009, l'instruction ne portera plus, le cas échéant, que sur ses proches.

Dans notre chapitre V concernant l'engagement de la société civile, nous revenons longuement sur les procédures judiciaires et l'emballement médiatique autour de ce dossier, devenu un enjeu politique majeur des relations franco-africaines. Il s'agit en effet d'une démarche nouvelle, à la fois prometteuse et non dénuée de risques pour la société civile des pays spoliés.

293 Jamila Zeghoudi, 28 février 2009, « Les comptes français du président Bongo saisis », *France Info*.

294 Dominique Richard, « Omar Bongo ne veut pas payer ! », 23 avril 2008, *Sud Ouest*.

295 « Gabon: le parti au pouvoir demande le réexamen des accords avec la France », 8 mars 2009, *AFP*.